

Le MEDDE vient d'informer oralement la **société australienne Gas2Grid** que le renouvellement de son permis de **Saint-Griède** ne serait pas accordé.

La raison invoquée pour cette décision est « une crainte pour l'ordre public».

Dans un communiqué boursier daté du 12 octobre, la société précise que, sur ce permis, dont la période initiale de 5 ans était arrivée à terme en mai 2013, elle s'était acquittée de tous ses engagements financiers, et **donc la prolongation était de droit**. Effectivement, la demande de renouvellement faite en janvier 2013 avait reçu l'aval de l'administration et se trouvait en instance à la signature ministérielle depuis plusieurs mois.

Ce refus de prolonger le permis est d'autant plus incompréhensible que l'an dernier la société avait obtenu l'accord des autorités pour conduire une campagne sismique dans le but de déterminer l'emplacement d'un futur forage.

L'Amicale des Foreurs et des Métiers du Pétrole (AFMP) tient à manifester sa **totale réprobation de cette décision qui est digne d'une république bananière**.

Le permis de Saint-Griède se trouve principalement sur le département du Gers, fief de Monsieur Philippe Martin prédécesseur de l'actuelle ministre à l'Hôtel de Roquelaure. Il y est l'otage d'une poignée d'activistes pour lesquels le bonheur ne peut être que dans le pré.

Invoquer un risque pour l'ordre public est une véritable mascarade indigne de notre pays dont la réputation chez les investisseurs étrangers, déjà bien écornée, va se dégrader un peu plus.

## Communiqué de presse : non renouvellement du permis de Saint-Griède

Écrit par Jean-Claude Rémondet  
Mercredi, 14 Octobre 2015

---

Nous nous sommes élevés dans un récent communiqué contre la **désinvolture manifestée par la ministre en ce qui concerne la gestion des permis miniers** : **c'est le domaine de l'arbitraire le plus total au mépris des règlements en vigueur**

.

Il est inadmissible que des élus locaux et une ministre se laisse manipuler par des mouvements écologistes à l'idéologie destructrice, qui voient du « gaz de schiste » dans toute activité de recherche.

Nous comprenons et partageons la stupéfaction de la société Gas2Grid qui doit passer par pertes et profits ce qu'elle a investi dans l'évaluation de ce permis. Elle engagera certainement une action en justice pour obtenir réparation de ce préjudice.

**Ces faits sont graves** car ils nuisent grandement à notre profession et portent atteinte à la réputation de notre pays et à son économie.

Jacques Sallibartant  
Président

Jean-Claude Rémondet  
Vice-président